

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT – 18 Octobre 2022

Reprise de Téléphones Mobiles & Tablettes Tactiles

Les présentes Conditions Générales d'Achat (ci-après les « CGA ») ont pour objet de définir les termes et conditions du service proposé par la société SOFI GROUPE, SAS au capital de 339 836,00 € (euros), immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 538 739 053, dont le siège social est situé au 5 Rue des Orgueilleux, ZAE Les Avants, 34270 Saint Mathieu de Trévières, France, n° de TVA intracommunautaire : FR67538739053

ARTICLE 1 – Définitions

Société : la société SOFI GROUPE

Vendeur : la personne qui propose de vendre un Produit à partir du Site <https://recyclage-mobile.sfr.fr/>

Produit : téléphone mobile ou tablette

Bon de Cession : désigne le document signé, et joint au Produit lors de l'expédition du Produit par le Vendeur dans le cadre du Rachat de son Produit via le Site.

Rachat : transaction, objet des présentes conditions générales, effectuée sur le Site, par laquelle le Vendeur vend son Produit à la Société

Site : le site web <https://recyclage-mobile.sfr.fr/>

ARTICLE 2 - Objet - Acceptation

Le Site permet à toute personne souhaitant donner une seconde vie à un Produit de le vendre à la Société. Le Rachat est uniquement proposé par l'acquéreur en France Métropolitaine (Corse inclus).

Le Vendeur reconnaît avoir lu et accepté les présentes sans réserve. Le Vendeur renonce notamment, à se prévaloir de tout autre document, qui serait inopposable à la Société.

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être révisées à tout moment. Le Vendeur est informé de la date d'application des nouvelles conditions qui s'appliquent et lui sont opposables de plein droit.

La Transaction entraîne sans réserve l'acceptation des CGA et, de ce fait, renonciation par le Vendeur, de se prévaloir de tout document ou condition contradictoire.

Les CGA sont applicables à compter du 01/08/2021

ARTICLE 3 - Conditions préalables

Le Vendeur s'engage à fournir à la Société des informations exactes sur son identité et sur le Produit qu'il souhaite vendre.

Tout Vendeur, personne physique, doit résider en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du Produit et avoir l'âge légal de 18 ans pour pouvoir le vendre. Le Vendeur reconnaît expressément être le seul propriétaire du Produit. Il reconnaît également que le Produit ne fait l'objet d'aucun gage ou d'encours de crédit à la consommation.

Tout contrat de garantie ou abonnement de télécommunications et/ou de services liés au Produit doit faire l'objet d'une annulation/résiliation par le Vendeur auprès de l'opérateur ou du fournisseur concerné avant la revente de son produit. Le cas échéant, le Vendeur pourra être poursuivi par les tribunaux compétents selon les règles de l'Article 15 des présentes CGA et la société pourra réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

La valeur de la Rachat du Produit est fonction de son état et de la présence de certains accessoires considérés comme indispensables pour le bon fonctionnement du Produit. Les Produits vendus à la Société peuvent être fonctionnels ou non, le prix de Rachat du Produit variant selon l'état de ce dernier.

ARTICLE 4 – Sélection des caractéristiques du produit

Par le biais du Site, le Vendeur ne pourra céder qu'un Produit par Rachat.

Le Vendeur doit sélectionner le modèle exact ainsi que les caractéristiques du Produit avant de procéder à la cession. Le Rachat ne sera conclu que sous la condition que le Produit reçu soit conforme à la déclaration du Vendeur.

Le Site comporte les questions relatives à l'état du Produit qui sont nécessaires à la Société pour l'établissement de l'estimation proposée au Vendeur. Il est impératif que le Vendeur effectue chacun des tests demandés et réponde en conséquence.

En soumettant son Rachat via le Site, le Vendeur garantit que la description et les caractéristiques réelles du Produit correspondent aux réponses qu'il a communiquées à la Société via le Site. Cette déclaration est de la seule responsabilité du Vendeur.

ARTICLE 5 - Produit dit « Sans Valeur »

Un Produit dit « Sans Valeur » est un Produit qui répond à l'une des caractéristiques suivantes :

- Il présente plusieurs des défauts de la catégorie « Non Fonctionnel ».
- Il ne possède pas sa batterie.
- Il est partiellement ou complètement détruit (écrasé, broyé, mordu, ...)
- Il n'est pas débarrassé des mots de passe et comptes synchronisés iCloud, Google, Samsung, Xiaomi ou tout autre compte ne rendant pas le produit libre de tout compte, il possède un service de géolocalisation actif (antivol par exemple)
- Il est obsolète : sauf mention différente indiquée sur le Site lors de la sélection du modèle par le Vendeur, le produit sans prix de rachat sera considéré comme étant obsolète.
- Le prix de rachat est égal à 0€

Un Produit « Sans Valeur » peut être cédé à la Société à titre gratuit. Dans ce cas, la Société ne proposera pas systématiquement d'étiquette de renvoi gratuite.

ARTICLE 6 - Prix proposé pour le Rachat du Produit

Une fois le modèle sélectionné, le Vendeur prend connaissance des conditions tarifaires en fonction de l'état de son Produit. Une fois les caractéristiques de son Produit confirmées, le prix de Rachat correspondant s'affiche et le Vendeur poursuit la procédure relative au Rachat.

Les prix sont affichés en euros et toutes taxes comprises (TTC) sous le régime de la TVA sur Marge. Le Vendeur est informé que les prix peuvent fluctuer au jour le jour et qu'**aucun prix de Rachat n'est garanti tant que le Rachat n'est pas conclu.**

ARTICLE 7 - Choix du mode de paiement

En vue de percevoir le prix d'achat correspondant à son Produit après validation de la conformité, le Vendeur choisit l'un des modes de paiement suivants :

- Gratuit : Paiement du prix d'achat par virement bancaire

Aucun autre moyen de paiement n'est proposé. Le paiement sera effectué sur le compte dont le RIB nous aura été communiqué. Toute erreur dans les données bancaires sera de la responsabilité du Vendeur et la Société ne pourra être tenue responsable des délais ou virements non reçus.

ARTICLE 8 - Préparation de l'envoi

Seront considérés comme complets les Produits accompagnés des accessoires suivants : l'appareil, batterie, trappe batterie et support carte SIM. Les autres accessoires ne sont pas obligatoires et n'apportent pas de valeur ajoutée ; s'ils sont joints au Produit, ils seront détruits en respectant les Directives des DEEE.

La Société n'est en aucun cas responsable des coûts liés à d'éventuelles communications passées depuis le Produit ou à des transferts de données intervenus avant ou après la réception du Produit. Avant envoi de tout Produit à la Société, le Vendeur devra supprimer toutes ses données personnelles sur son Produit. La Société procédera à l'effacement de toutes les données personnelles en utilisant des protocoles automatiques ou manuels. Cependant des données protégées ou cachées pourront encore subsister.

Tout support dissociable du Produit retourné (cartes mémoires, cartes SIM,...) oublié ou bloqué dans un lecteur sera détruit et non restitué, sans que la responsabilité de la Société puisse, à ce titre, être recherchée. En aucun cas, la Société ne pourra faire l'objet d'une réclamation concernant la restitution de données personnelles par le Vendeur.

Le Produit est inspecté à réception et son numéro IMEI peut être vérifié sur la base IMEI des mobiles volés. Si le mobile est référencé dans cette base ou s'il est contrefait, la Société se réserve le droit d'avertir les autorités compétentes qui prendront les mesures nécessaires, entre autres l'immobilisation et la confiscation du mobile, sans possibilité de retour ou de rachat. La transaction sera donc clôturée à une valeur de 0€ sans aucun recours possible pour le Vendeur.

ARTICLE 9 - Finalisation de la Transaction

Le Vendeur a communiqué dans son envoi ou par mail l'ensemble des informations concernant son Produit, son identité et ses préférences quant aux modalités de paiement et d'envoi, un bon de cession récapitulatif est envoyé.

Le prix de Rachat proposé pour le Produit également rappelé. Le Rachat est conclu lorsque le Vendeur accepte les présentes CGA et valide définitivement sa volonté de céder le Produit au prix indiqué sur le Site, étant rappelé que cette cession ne peut intervenir que sous réserve que le Produit réceptionné par la Société soit conforme aux déclarations du Vendeur et aux CGA.

ARTICLE 10 - Maintien du prix de rachat

Le prix pour le Rachat envisagé est garanti par SOFI GROUPE pendant une durée maximale de dix (10) jours ouvrés à compter de l'envoi au Vendeur de l'enveloppe pré affranchie, sous réserve de la bonne réception du Produit dans ce délai et de la conformité du Produit aux CGA et aux déclarations du Vendeur.

Si après un délai de sept (7) Jours SOFI GROUPE ne reçoit pas le Produit dans l'enveloppe pré affranchie, la société SOFI GROUPE fera une relance de non réception par courrier électronique au Vendeur à l'adresse mail fournie par Vendeur.

Si le Vendeur envoie tardivement le Produit et que celui-ci ne lui parvient pas dans le délai de dix (10) jours mentionnés, ou si le Produit ainsi envoyé n'est pas conforme aux CGA ou aux déclarations du Vendeur, SOFI GROUPE pourra proposer à celui-ci un nouveau prix de Rachat. Le Vendeur doit répondre impérativement à cette nouvelle proposition dans un délai de sept (7) jours, faute de quoi le Vendeur sera relancé. Une relance sera faite au Vendeur à quinze (15) jours de la date de la contre-proposition.

Si le Vendeur ne répond pas à cette relance, le produit sera placé en quarantaine et ne sera pas payé. Au bout de soixante (60) jours après la déclaration de non conformité, sans réponse ou intervention du Vendeur, le produit ne sera plus payé et deviendra de plein droit la propriété de SOFI GROUPE. La transaction sera clôturée à une valeur de 0€ sans aucun recours par le Vendeur pour récupérer sonProduit.

Si le Vendeur n'envoi pas son Produit ou si SOFI GROUPE ne reçoit pas le Produit dans un délai de soixante (60) jours, sans réponse ou intervention du Vendeur, la transaction sera clôturée et ne pourra être validée.

ARTICLE 11 - Transfert de risque et de propriété

La vente étant conclue sous condition, le transfert de propriété ne sera effectif qu'après confirmation de l'état du Produit par SOFI GROUPE selon la Procédure de Validation prévue à l'article 12 des CGA. Les risques sont également transférés du Vendeur à la Société à ce même moment, étant précisé que la Société est responsable du Produit en tant que gardien à réception de celui-ci.

Le Bon de Cession est le document par lequel le Vendeur cède, en contrepartie du prix payé par la société, son Produit. Ce document doit être obligatoirement imprimé, signé et joint par le Vendeur au Produit lors de son expédition. Le Vendeur conserve la propriété du Produit

jusqu'au paiement intégral du prix par la Société. La Société supporte les risques à compter de la réception effective du Produit par le Vendeur, ce dernier devant apporter la preuve de l'expédition en cas de réclamation ou litige.

ARTICLE 12 : Procédure de Validation du Produit

1. Procédure de Validation

Une fois le Produit reçu, la Société vérifie que le modèle et les caractéristiques du Produit correspondent bien à ceux renseignés par le Vendeur au moment du Rachat. Ce retour se fera sous sept (7) jours ouvrés maximum.

SOFI GROUPE, soumet le Produit à une série de tests techniques permettant d'établir la conformité ou non des caractéristiques du Produit aux données du fabricant et d'identifier les éventuels défauts du Produit conformément aux classifications stipulées à l'article 4 des CGA.

La Procédure de Validation permet de vérifier si la condition de cession est bien remplie et la cession effective.

2. Rachat conforme

Si le Produit et les pièces administratives sont conformes aux CGA ou aux déclarations du Vendeur, le Rachat est considéré comme un Rachat Conforme.

3. Transaction non conforme

3.1 Produit ou Bon de cession non conforme

Si le Produit et/ou les pièces administratives envoyés par le Vendeur ne sont pas conformes aux CGA ou aux déclarations du Vendeur, il s'agit d'un Rachat non Conforme et le produit est placé en Quarantaine.

La Société pourra proposer à celui-ci un nouveau prix de Rachat par l'envoi d'un courrier électronique ou une notification informatique. Le Vendeur doit répondre impérativement à cette nouvelle proposition dans un délai de sept (7) jours, faute de quoi le Vendeur sera relancé. Une relance sera faite au Vendeur à quinze (15) jours de la date de la contre-proposition.

Si le Vendeur ne répond pas à cette relance, le produit sera placé en quarantaine et ne sera pas payé. Au bout de soixante (60) jours après la Contre proposition, sans réponse ou intervention du Vendeur, le produit ne sera plus payé et deviendra de plein droit la propriété de SOFI GROUPE. La transaction sera clôturée à une valeur de 0€ sans aucun recours par le Vendeur pour récupérer sonProduit.

3.1.1 Acceptation de la nouvelle proposition

Si le Vendeur est en accord avec le constat ou est réputé l'avoir accepté, dans ce cas, la procédure suivra son cours normalement. En cas d'acceptation, le Bon de Cession initialement signé par le Vendeur restera valable dans tous ses termes, excepté pour le prix du Produit payé par la Société. Le Vendeur recevra le montant correspondant au produit reçu et à l'état constaté par Société.

3.1.2 Refus de la nouvelle proposition

Si le Vendeur n'est pas d'accord avec le diagnostic effectué, La Société s'engage à le mettre à disposition du Vendeur au siège social de la Société au 5 rue des Orgueillous, ZAE Les Avants, 34270 Saint Mathieu de Trévières, ou de le renvoyer au Vendeur à réception d'une étiquette de retour prépayée commandée par le Vendeur sur le site Colissimo. Le Produit sera expédié dès réception de cette étiquette dans un délai de 72h.

Sans réception de l'étiquette susmentionnée et, passé un délai de soixante (60) jours après le refus de la nouvelle proposition, la Société pourra recycler le Produit à titre gratuit ou conserver le produit. Le Produit sera donc considéré comme "Sans Valeur" et ne fera pas l'objet d'une quelconque transaction ou indemnisation. La transaction sera clôturée à 0€ et le Produit deviendra l'entière propriété de la Société

ARTICLE 13 - Paiement

Quel que soit le moyen de règlement choisi par le Vendeur, La Société s'engage à effectuer le paiement du prix définitif en euros au plus tard sous Soixante Douze (72) heures ouvrés à compter de la finalisation de la Procédure de Validation du Produit par la Société en cas de Rachat Conforme, ou à compter de la nouvelle proposition de prix de Rachat par le Vendeur en cas de Rachat Non Conforme. Un délai de 72h supplémentaires pourra être accordé à SOFI GROUPE pour procéder au règlement.

ARTICLE 14 - Protection des données & RGPD

Conformément à la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), le Vendeur dispose des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en envoyant à la Société un ticket de support à reprise@sofigroupe.com. Les requêtes seront traitées dans les 60 jours. La Société peut demander à ce que votre demande soit accompagnée d'une photocopie de preuve d'identité ou d'autorité.

Ainsi, aucune information personnelle de Vendeur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Ces données peuvent être communiquées sur réquisition de l'autorité judiciaire.

A l'occasion de l'utilisation du Site peuvent être recueillies : l'URL/source à partir desquelles l'utilisateur a utilisé le service de rachat, Nom, Prénom, Email, Adresse, Adresse IP, N° de carte d'identité, IBAN/BIC du compte bancaire. Ces données sont détruites une fois la transaction réalisée (1 mois) ou la contreproposition close (6 mois maximum).

Les données personnelles collectées [données d'identification, données bancaires, identification du terminal concerné] sont traitées par SFR et ses sous-traitants aux fins de traiter votre demande de reprise mobile, sur la base de l'exécution du contrat. Leur fourniture est indispensable pour le traitement de votre demande. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité dans les conditions définies par la réglementation relative à la protection des données personnelles que vous pouvez exercer auprès du Service Client.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter à notre Politique de protection des données personnelles <https://www.sfr.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html>

ARTICLE 15 - Droit applicable

Les présentes CGA sont soumises à loi française. Cette disposition ne fait pas obstacle à l'application de toute règle protectrice d'ordre public dont le Vendeur consommateur peut se prévaloir.

Tout litige dans l'interprétation et l'exécution des présentes sera porté devant les tribunaux de Montpellier.

CONDITIONS PARTICULIERES ENCADRANT LE BONUS REPRISE

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions encadrant le bénéfice d'un bonus reprise en cas de reprise mobile d'un Produit acceptée et finalisée par SFR/REDBYSFR* ou par un repreneur partenaire de SFR **et** d'achat simultané d'un nouveau téléphone éligible au bonus reprise sur sfr.fr ou redbysfr.fr*. Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de reprise mobile par sfr.fr ou redbysfr.fr* ou par un repreneur.

Pour bénéficier d'un bonus reprise sur sfr.fr ou redbysfr.fr*, le Client doit être abonné mobile SFR ou RED by SFR* et acheter un Produit éligible (hors mobile seul) au bonus reprise. Le montant de ce bonus peut varier selon le Produit acheté.

Le Client, abonné mobile SFR ou RED by SFR*, doit simultanément réaliser sur sfr.fr ou redbysfr.fr* une reprise d'un ancien Produit [c'est-à-dire une estimation de la valeur de son ancien téléphone, une proposition de rachat de son téléphone et une acceptation].

A réception du Produit repris conforme à l'estimation réalisée par le Client, le repreneur ou SFR/RED by SFR* procèdera au virement du montant estimé (comme détaillé dans les Conditions Générales de reprise mobile), puis SFR procèdera au virement du Bonus reprise au Client via les mêmes coordonnées bancaires sur celles communiquées pour la reprise mobile, entre 40 jours et 60 jours après la validation de la commande.

Le Client est informé qu'il ne bénéficiera pas du bonus reprise dans les cas suivants :

En cas d'annulation de la reprise de l'ancien Produit

En cas de rétractation sur l'achat du nouveau Produit

Dans l'hypothèse où la commande du nouveau téléphone est annulée postérieurement au virement effectué au titre du bonus, le montant versé au titre du bonus sera déduit du remboursement de la commande. S'il reste un trop perçu par le Client à l'issue de l'annulation de la commande, alors il en restera redevable auprès de SFR.

Ex : le client a acheté un Produit à 250€ puis s'est vu rembourser 50€ au titre du bonus Reprise : le client sera remboursé de 200€.

En revanche si le client a acheté un Produit 1€ puis s'est vu verser 50€ au titre du bonus Reprise, le client devra alors rembourser 49€ à SFR.

Si le Client est en impayé auprès de SFR ou RED by SFR*

* A partir de mi-novembre 2022 pour RED by SFR